



## Compte-rendu de réunion

# RCEA – Réunion publique d'information du 15 janvier 2015

<b>Date</b>	15 janvier 2015
<b>Lieu</b>	Salle socio-culturelle La Vivert – Toulon-sur-Allier
<b>Horaires et durée de la réunion</b>	19h05 – 21h05 : 2h00
<b>Intervenants tribune</b>	Arnaud Cochet, Préfet de l'Allier José Thomas, garant de la concertation Hervé Vanlaer, directeur de la DREAL Auvergne Chantal Edieu, chef du Service Maîtrise d'Ouvrage, DREAL Auvergne
<b>Nombre de participants</b>	120 personnes environ

### **MOT D'ACCUEIL DE M. GUILLAUME MARGELIDON, MAIRE DE TOULON-SUR-ALLIER**

Il a rappelé la situation stratégique de la commune située au carrefour de la RCEA et de la RN7 puis exprimé son intérêt pour le projet de mise à deux fois deux voies de la RCEA, mais aussi pour l'aménagement de la RN7.

### **INTRODUCTION DE M. ARNAUD COCHET, PRÉFET DE L'ALLIER**

M. Arnaud Cochet, préfet de l'Allier, a précisé le contexte des réunions publiques : les trois réunions organisées à Montmarault le 13 janvier 2015, à Dompierre-sur-Besbre le 14 janvier 2015 et à Toulon-sur-Allier le 15 janvier 2015 font suite au comité de pilotage du 12 janvier 2015 et s'intègrent dans les recommandations formulées par la Commission Nationale du Débat Public à l'issue du débat public. Elles ont pour objet la présentation du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la mise en concession de la RCEA entre Montmarault et Digoïn.

Les principes d'aménagement de l'itinéraire ayant été arrêtés par le gouvernement, les réunions ont pour objet d'informer sur le projet et de répondre aux questions des publics concernés.

D'autres réunions auront lieu avec la Chambre d'agriculture sur le sujet des impacts agricoles.

### **INTERVENTION DE M. JOSE THOMAS, GARANT DE LA CONCERTATION**

Il a rappelé l'historique de la concertation sur le projet de mise en concession de la RCEA : le débat public de 2010 - 2011 puis le dialogue avec les acteurs du territoire dans le cadre des comités de pilotage (COFIL) et des ateliers techniques. Il a ensuite évoqué la prochaine étape de dialogue avec le public : l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le rôle du garant est de veiller à la transparence et à la qualité de la concertation : le public doit avoir les moyens de s'informer et de s'exprimer.

### **PRESENTATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

M. Hervé Vanlaer, directeur régional de la DREAL Auvergne, a rappelé que la réunion avait pour objectif la présentation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Il a ensuite présenté les acteurs du projet. L'État est maître d'ouvrage, la coordination du projet est assurée par le préfet de région et le pilotage de la concertation, des études et des procédures par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne (DREAL). Le CEREMA a réalisé plusieurs études et la société SNC-Lavalin a rédigé le dossier d'enquête.

Il a ensuite rappelé l'historique du projet : il s'agissait à l'issue du débat public de réaliser l'aménagement par voie de concession la RCEA dans le département de l'Allier et de la Saône-et-Loire. En juillet 2013, il a été décidé de mettre en œuvre des partis d'aménagement différents selon les départements : entre Montmarault et Digoin, la concession a été retenue.

En 2013, des ateliers avec les acteurs du territoire de projet ont permis de préciser les principes d'aménagement de celui-ci ; le dossier d'enquête a ensuite été rédigé.

**Chantal Edieu, responsable du service SMO à la DREAL Auvergne**, a présenté le projet de mise à deux fois deux voies de la RCEA entre Montmarault et Digoin.

Il s'agit d'un linéaire de 92 km dont le tiers est aujourd'hui aménagé à deux fois deux voies. Les emprises nécessaires au doublement de la chaussée ont déjà été acquises.

#### **Les objectifs du projet :**

- Améliorer la sécurité routière par la mise à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire ;
- Améliorer la qualité de service en créant des aires de service et de repos ;
- Favoriser l'attractivité et la desserte des territoires traversés ;
- Prendre en compte les enjeux environnementaux avec l'amélioration de la traversée du Val d'Allier, la mise en place de protections acoustiques pour les riverains et en complétant le dispositif de collecte et de traitement.

#### **Deux périmètres à distinguer :**

- **le périmètre de la DUP** : il porte sur les 92 km de l'itinéraire ; il inclut l'échangeur RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier et l'échangeur A71/RCEA à Montmarault ;
- **le périmètre de la concession** : il porte sur les 92 km de l'itinéraire ; il inclut l'échangeur RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier mais l'échangeur A71/RCEA sera réalisé par APRR.

#### **Les principes d'aménagement (voir le diaporama) :**

- Maintien des 13 échangeurs existants et de leurs fonctionnalités ;
- Création / agrandissement d'aires de services et de repos : aménagement d'une aire de services à Cressanges et d'une aire de repos à Dompierre-sur-Besbre ; agrandissement de l'aire de Pierrefitte-sur-Loire ;
- Traitement du Val d'Allier : rehaussement de l'itinéraire pour assurer la mise hors d'eau de la RCEA en cas de crue centennale et l'allongement du pont de 180m à 400m. Il est nécessaire de faire évoluer le décret de la réserve qui n'autorise pas actuellement les travaux de terrassement et d'affouillement ; un dossier d'opportunité a été réalisé qui fera l'objet d'une enquête publique que la DREAL entend mener en même temps que celle sur le projet de mise à deux fois deux voies ;
- Evolution de trois échangeurs : création d'un diffuseur autoroutier à Montmarault entre l'A71 et la RCEA et d'un nouvel échangeur RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier ainsi que déplacement de l'échangeur de Montbeugny pour éviter la traversée de la commune.

Pour ces échangeurs, des scénarios préférentiels ont été identifiés dans le cadre de la concertation avec les acteurs locaux ; ils seront indiqués dans le cahier des charges diffusé aux candidats lors de l'appel d'offres pour le choix du futur concessionnaire toutefois ceux-ci pourront les faire évoluer pour optimiser les schémas d'aménagement.

- Système de péage ouvert : trois barrières de péages pleine voie au Montet, à Montbeugny et à Molinet – L'utilisateur paiera forfaitairement à chacune des barrières selon le linéaire parcouru. Des barrières seront positionnées sur les bretelles de ces trois échangeurs et également ajoutées au niveau du demi-échangeur de Deux-Chaises. Des itinéraires seront gratuits au droit des agglomérations (à l'exemple d'Yzeure-Cressanges).

## Coût du projet

L'ensemble des travaux à réaliser pour la mise en concession sont estimés à 507 millions d'€ (valeur oct. 2013). Les mesures compensatoires identifiées sont incluses dans cette estimation. Les simulations financières de mise en concession réalisées aux conditions économiques actuelles concluent au fait qu'il n'y aurait pas besoin de subvention d'équilibre. Toutefois, cela sera précisé dans le cadre de la sélection du concessionnaire.

Le cahier des charges à partir duquel les candidats pour la future concession devront faire une offre technique et financière, comprendra une solution de base avec l'échangeur RN7 / RCEA et une option sans ce dernier.

## Le calendrier du projet :

- Consultations Inter Services (locale et nationale) : de février 2015 à juin 2015
- Avis Autorité environnementale : de juillet à octobre 2015
- Enquête publique : janvier/février 2016
- Décret DUP : début 2017
- Signature du contrat de concession : mi-2018
- Études et procédures : 2018/2019
- Travaux : 2019/2020

## Les modalités d'information

Les diaporamas et comptes-rendus des réunions publiques seront disponibles sur le site de la DREAL dans la rubrique RCEA. Des lettres d'information seront diffusées régulièrement en fonction de l'avancement des différentes procédures.

## LA PRESENTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

La DREAL a précisé la composition du dossier ; celui-ci comprend 9 volumes qui se décomposent en parties, lesquelles intègrent plusieurs chapitres (voir diaporama du COPIL).

Les points suivants du dossier ont été détaillés (voir diaporama) :

- La notice explicative décrit la RCEA actuelle et justifie le parti d'aménagement retenu, notamment les choix techniques des solutions préférentielles ;
- Le plan général des travaux : il s'agit du périmètre proposé pour la Déclaration d'Utilité Publique à l'intérieur duquel le concessionnaire viendra aménager l'axe (infrastructures et équipements connexes) ;
- L'étude d'impact : elle regroupe l'ensemble des études réalisées sur le projet. Elle inclut notamment le résumé non technique ;
- L'étude socio-économique : impact économique du projet pour les différents acteurs ;
- Le dossier de mise en comptabilité des documents d'urbanisme : cette procédure concerne principalement le déclassement d'espaces boisés classés impactés pour le projet et la levée de l'interdiction de travaux de terrassement et d'affouillement nécessaire à la réalisation du projet.

## SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LA SALLE

### L'échangeur RN7/RCEA de Toulon-sur-Allier

Jean-Paul Dufrègne, président du Conseil général de l'Allier et Pierre-André Périssol, maire de Moulins et président de Moulins Communauté, ont exprimé leur étonnement quant à l'intégration dans le cahier des charges pour le choix du futur concessionnaires d'une option n'intégrant pas l'échangeur RN7/RCEA et ont demandé le retrait de celle-ci, au regard des conditions financières de réalisation du projet (absence de subvention d'équilibre de l'Etat) et la

difficulté de le réaliser dans le cadre de crédits d'Etat, notamment le Contrat de Plan Etat-Région ou le PdMI dont les enveloppes financières sont limitées.

La maîtrise d'ouvrage a rappelé que la solution de base intégrait l'échangeur RN7/RCEA et indiqué qu'elle allait faire remonter au ministère la demande de suppression de cette option, formulée de façon unanime par les élus locaux lors des échanges du COPIL et des réunions publiques.

Un conseiller municipal de la commune de Bessay a demandé des précisions sur les fonctionnalités de l'échangeur RN7/RCEA lorsque le prolongement de la RN7 Toulon-sur-Allier - Bessay sera effectué.

La DREAL a précisé qu'il était prévu dans un premier temps d'assurer l'échange avec le nord puis lorsque la RN7 sera réalisée, l'échangeur fonctionnera entièrement.

Exprimant son étonnement quant à l'intégration dans le cahier des charges concessionnaires d'une option sans l'échangeur RN7/RCEA, il a demandé ce qu'il adviendrait de celui-ci s'il n'était pas réalisé dans le cadre de la concession.

La DREAL a précisé que celui-ci serait maintenu à son positionnement actuel.

### **Le calendrier**

Rappelant le calendrier présenté en juillet 2013 suite à la décision du principe de mise en concession de la RCEA dans l'Allier, un participant s'est interrogé sur la possibilité de réduire les délais des procédures administratives et réglementaires.

Evoquant le délai consécutif à la remise en cause de la concession sur le département de Saône-et-Loire et l'absence de crédits en 2014 pour assurer des études nécessaires à la réalisation du dossier de DUP du fait de l'abandon de l'éco taxe, **Pierre-André Périssol, maire de Moulins et président de Moulins Communauté**, a regretté le retard pris dans l'aménagement de l'axe et demandé le respect des délais présentés.

La maîtrise d'ouvrage a rappelé les prochaines étapes du projet et précisé qu'il n'était pas possible de réduire les différents délais indiqués qui correspondent à des procédures réglementaires.

### **Le déplacement de l'échangeur de Montbeugny**

Un participant s'est interrogé sur la pertinence du déplacement de l'échangeur de Montbeugny et ses conséquences, notamment sur la voirie départementale (RD 53 et RD12). Il a demandé si le recalibrage de celles-ci était intégré dans le coût du projet.

La DREAL a précisé que la configuration de l'échangeur actuel n'étant pas satisfaisante, elle avait été amenée à réfléchir dans le cadre de la concertation au déplacement de celui-ci. La localisation prévue permet de remplir les différentes fonctionnalités envisagées de celui-ci, notamment en terme de desserte du Logiparc.

Concernant l'impact sur les voiries secondaires, le recalibrage de celles-ci n'est pas prévu dans le coût du projet. Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ne comprend pas l'examen de ces axes.

### **Le centre routier de Toulon-sur-Allier**

**Pierre-André Périssol, maire de Moulins et président de Moulins Communauté**, a regretté l'absence du centre routier de Toulon-sur-Allier dans le schéma des aires présenté. Il a exprimé son inquiétude quant au dimensionnement du schéma des aires présenté et a demandé l'intégration du centre routier dans le projet de mise à deux fois deux voies de la RCEA dans l'Allier.

### **Les travaux de la section Bresnay-Chemilly**

Un participant a demandé les raisons de la suspension des travaux sur ce tronçon et la date de reprise de ceux-ci.

La DREAL a précisé que l'arrêt du chantier intervenu l'été dernier était dû à des difficultés dans la mise en œuvre du marché public : les études réalisées par l'entreprise ne garantissaient pas la fiabilité technique de la future chaussée. Les travaux reprendront au printemps après la finalisation des études techniques pour une mise en service à l'automne 2015.

### **Le financement du projet et des autres projets de transport**

Rappelant l'abandon de l'écotaxe et la perte de recette de l'AFITF, un participant s'est interrogé sur le financement des travaux à la charge de l'Etat, notamment ceux de la RN7.

La maîtrise d'ouvrage a rappelé que dans la cadre de la mise en concession de la RCEA dans l'Allier, l'ensemble des coûts seraient supportés par le concessionnaire et que l'AFITF ne participerait pas à celui-ci. Elle a précisé que le projet de loi de finances de 2015 intégrait une taxe sur le gazoil qui permettrait d'assurer des recettes pour l'AFITF ; ces dernières permettront le financement de projets inscrits dans les CPER.

### **Le système de péage ouvert**

Un participant a demandé des précisions sur les montants des différents péages.

La DREAL a précisé que ce serait au concessionnaire de préciser ces éléments ; les montants seront fixés pour toute la durée de la concession, soit entre 50 et 60 ans. Elle a rappelé les ordres de grandeur évoqués lors du débat public et lors des ateliers techniques de 2013 : le passage de la barrière pleine voie de Montbeugny avait été estimé à 2,40€ - si l'on vient de Dompierre-sur-Besbre et que l'on sort à cette barrière, le montant était de l'ordre de 1,30€.

### **Les échangeurs existants**

Un participant a demandé des précisions sur la mise en conformité des échangeurs existants.

La DREAL a précisé que ces derniers ne feraient pas l'objet de travaux conséquents ; seules certaines bretelles seront mises aux normes autoroutières.

Le Préfet,



Arnaud COCHET

